

COMMUNIQUÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2012

Le conseil municipal s'est réuni le 16 octobre 2012 et a délibéré sur les affaires suivantes :

- ☞ Il a pris connaissance du dossier de reconstruction de la nouvelle station d'épuration dont les travaux débiteront en juillet 2013. Le coût total atteint 1 500 000€ HT pour une capacité de 2500 équivalent/Habitants.
 - Les eaux traitées seront dirigées vers une zone d'infiltration et d'évapotranspiration composée de deux plateaux de 680 m². En cas d'excès, les eaux traitées rejoindront le fossé pluvial comme par le passé.
 - Les boues traitées seront extraites par pompage, puis déshydratées avec une centrifugeuse et convoyées ensuite vers une serre de séchage.
Le séchage solaire est un procédé écologique qui repose sur deux éléments :
 - Le séchage thermique dû au rayonnement solaire,
 - L'apport d'air sec qui capte une partie de l'humidité des boues.
 - Des plantations de saules seront prévues aux abords de la zone d'infiltration.
 - Le coût d'exploitation évalué à 75 000€ par an, sera absorbé par la redevance assainissement. Le dossier est intégralement pris en charge par Saumur Agglo
- ☞ Le Conseil Municipal, vu le dossier AVAP en cours (Aire de Valorisation Architecturale et Patrimoniale) se prononce défavorablement à toute installation d'éolienne ou de parc éolien sur le territoire de la Commune de Fontevraud l'Abbaye. Il est précisé aussi que des servitudes radioélectriques sont imposées sur notre secteur. La cohabitation avec des éoliennes est impossible.
- ☞ Un matériel de capture d'animaux errants est acheté en commun avec la Commune voisine de Montsoreau.
- ☞ Les rapports d'activités 2011 établis par Saumur Agglo sont présentés au Conseil Municipal qui en prend acte. Ils concernent les compétences déchets et ordures ménagères, eau et assainissement.
- ☞ Une Décision Modificative Budgétaire est prise pour tenir compte d'une subvention de la Région sur l'enfouissement des réseaux (102 000€), avenue Rochechouart et la mise en lumière de la place des Plantagenêts.
- ☞ Les travaux d'aménagement de la Place des Plantagenêts débiteront le 12 novembre 2012 pour une durée de quatre mois.
Les entreprises mettront tout en œuvre pour faciliter les accès de l'ensemble des riverains, habitants et commerçants.
- ☞ La location de terrains agricoles à quelques exploitants subit la hausse de 2,67% prévues par l'arrêté ministériel du 11/07/2012. La somme à recouvrer sera de 289€.
- ☞ Les enquêtes publiques en cours sur le PLU, l'AVAP et le zonage d'assainissement n'ont reçues que très peu d'observations du public. Les observations du Commissaire enquêteurs seront connues dans un mois. Concernant le PLU, une réunion des Personnes Publiques Associées sera programmée courant novembre pour une mise au point demandée sur certains zonages et présentée dans l'enquête publique.
- ☞ Concernant l'AVAP, la Commission Régionale de Protection des Sites avait donné son avis favorable le 6 septembre 2012 sous réserve de quelques précisions qui ont été aussi apportées à l'enquête.
- ☞ Le recensement de la population est annoncé du 17 janvier au 16 février 2013. 3 agents recenseurs seront nommés prochainement selon la règle préconisée par l'INSEE.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le lundi 19 novembre 2012

Le Maire,
R. CATIN